



2 avenue Arthur Gaulard – 25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 83 22 55 – Fax : 03 81 81 08 92  
Courriel : [contact@fems.asso.fr](mailto:contact@fems.asso.fr)

Communiqué de la Fédération des écomusées et des musées de société et de la Fédération des Musées d'Agriculture

### **C'est le modèle français qu'on assassine !**

La Fédération des écomusées et des musées de société (FEMS) s'interroge avec inquiétude sur l'avenir des musées de société et écomusées confrontés successivement à la question du financement de leurs activités et aujourd'hui du statut des collections.

*Loin d'être arque boutés sur une vision figée du musée et conscients des nécessaires évolutions dans un contexte difficile et disposés à réfléchir collégalement nous nous élevons contre l'absence de dialogue et l'atomisation du système des valeurs républicaines des musées.*

#### **Les organisations professionnelles écartées du débat**

Alors que Madame Albanel a demandé à Jacques Rigaud un rapport sur l'inaliénabilité des collections françaises, Monsieur JF.Mancel, député a déjà déposé une proposition de loi concernant la location des collections voire leur vente pour assurer le financement des musées. Ce projet de loi rompt la chaîne républicaine de la transmission du bien commun de la Nation, hérité de la Révolution Française. Le patrimoine est indivisible qu'il concerne les trésors nationaux ou tous les « petits patrimoines » qui fondent un pays dans la mosaïque de ses différences.

40 longues années ont été nécessaires pour que la loi Musée de France vienne remplacer une ordonnance de 1945. Ce texte de référence, consensuel, affirmant l'inaliénabilité des collections, codifié au Code du Patrimoine, est remis en cause 5 ans après son entrée en vigueur.

Il n'est alors pas étonnant que l'ensemble des *organisations professionnelles AGCCPF<sup>1</sup>, l'AFMA<sup>2</sup> et la FEMS*, pour ne citer que les principales, appellent de leurs vœux des assises professionnelles. Elles s'accordent *pour dénoncer le fait que l'avenir des musées soit débattu en dehors d'elles*, et dénoncent une proposition de loi qui remet directement en cause les fondements déontologiques et l'éthique de nos institutions.

#### **L'enjeu de l'inaliénabilité**

Le député JF.Mancel propose de distinguer d'une part les trésors nationaux à préserver et d'autre part « les œuvres libres d'utilisation » devenues aliénables. Si cette distinction d'une grande violence sociale vise l'essentiel des collections françaises : en tant que musées de société et écomusées, nous nous sentons particulièrement atteints par cette dichotomie perverse. Voilà un demi-siècle que nous nous battons pour que les objets ordinaires de la vie

---

<sup>1</sup> Association Générale des Conservateurs de Collections Publiques de France

<sup>2</sup> Fédération des Musées d'Agriculture

des hommes, de leur travail, de leur identité soient reconnus comme des collections à part entière, symboliquement aussi importantes que les œuvres artistiques. Alors que la France a ratifié la convention de l'Unesco sur le patrimoine immatériel, qui couronne ce travail de pionnier, une loi éradiquerait cette conquête culturelle et sociale que personne ne songe plus à contester aujourd'hui.

***S'est-on déjà demandé pourquoi, alors que la fréquentation des musées continue de se heurter à la démocratisation culturelle, nos musées accueillent plus de 8 millions de visiteurs par an ?*** <sup>3</sup> Parce que nos musées en présentant des témoignages sensibles de la vie des hommes et de leur travail rencontrent l'intérêt du plus grand nombre. Nous pourrions défendre la même position pour tous les musées.

***Comment ignorer l'importance des dons des particuliers dans la richesse des collections ?***

Nos musées se sont construits et enrichis grâce à ces dons, partie intégrante de la dynamique sociale de nos musées sur les territoires, levier de la participation des populations au projet de musée en les rendant actrices de leur mémoire, de leur identité et de leur patrimoine. Comment imaginer maintenir cette dynamique en trompant la confiance des donateurs ? Enfin, ***introduire un enjeu financier au cœur du patrimoine revient à le soumettre aux lois du marché***. Les trésors nationaux ne seront pas monnayables, mais alors que rapporteront les objets et œuvres déclassés ?

**Les bénéficiaires du patrimoine ?**

Les musées participent activement à l'économie des territoires, de la France, de son prestige et de son rayonnement à l'étranger. Ils sont au cœur des dispositifs touristiques, sont générateurs d'emplois, jouent un rôle essentiel dans le développement des territoires, des liens sociaux et dans la construction de la culture nationale.

On ne peut pas comme le fait le président de la république, appeler à plus d'éducation populaire et de démocratisation de l'accès à la culture sans se donner les moyens d'une action culturelle qui certes a un coût mais qui est aussi garante de l'éveil du citoyen.

***Quel avenir pour un pays qui ne se donne pas les moyens de conserver son patrimoine ?***

Contacts :

Julie GUIYOT-CORTEVILLE

Présidente de la Fédération des écomusées et des musées de société

Directrice-Conservatrice du musée de la ville de Saint Quentin-en-Yvelines

Edith ORLANDO-KOSIK

Directrice de la Fédération des écomusées et des musées de société

FEMS

2, avenue Arthur Gaulard

25000 BESANÇON

Tél. : 03 81 83 22 55

Fax : 03 81 81 08 92

contact@fems.asso.fr

Evelyne Wander

Présidente de l'AFMA

Directrice de l'écomusée du Perche

---

<sup>3</sup> enquête de l'observatoire du patrimoine rural—AFMA—2007